



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
du vendredi 3 octobre 2014 à 19h en Mairie**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL

Membres Présents à l'ouverture de la séance : Jean-Marie BARRAL, Claude FABRE, Xavier LONG, Henriette COLLET, Norédine FRIH, Stéphanie ROUX, Isabelle PALMARINI, Julien BRENIERE, Véronique GENSUL, Thomas BETH (arrivé à 19H10), Eric LIONS (arrivé à 19H19).

Membre excusé : Laurence DESLANDES procuration à Claude FABRE, Sonia MARMUGI procuration donnée à Stéphanie ROUX, Sophie GOURCEAUX procuration donnée à Jean-Marie BARRAL, Claude BLANCHET procuration donnée à Henriette COLLET.

Secrétaire de séance : Henriette COLLET.

ORDRE DU JOUR :

- 1/. Ouverture ligne de trésorerie (annule et remplace)
- 2/. Exonération taxe foncière logements présentant une performance énergétique globale élevée
- 3/. Participation au fonds de solidarité pour le logement
- 4/. Modification statutaire du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes
- 5/. Suppression - création de poste adjoint d'animation
- 6/. Création de poste adjoint territorial du patrimoine 2ème classe
- 7/. Etude -diagnostic du programme de réhabilitation ou création de cabanes pastorales
- 8/. Motion laboratoire
- 9/. Questions diverses

Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 aout 2014 adopté à 11 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre. Il est demandé à ce que les comptes-rendus reflètent la réalité des débats. Ce dernier compte-rendu indique que les tarifs de la garderie communale sont en deçà de ceux pratiqués par le SIVU, alors que ça n'aurait pas été dit en séance et à aucun moment il n'a été mentionné un courrier interpellant la commune, arrivé en mairie.

1/. Ouverture d'une ligne de Trésorerie (annule et remplace)

Monsieur l'Adjoint aux finances indique, que suite à une erreur matérielle, il est nécessaire de voter à nouveau cette délibération ; en effet c'est la version de travail qui a été transmise à la Préfecture.

Délibération adoptée à 13 voix pour et une abstention.

2/.Exonération taxe foncière logements présentant une performance énergétique globale élevée

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements achevés à compter du 1er janvier 2009 dont le niveau élevé de performance énergétique globale est supérieur à celui qu'impose la législation en vigueur. Le taux d'exonération est- fixé à 50% et la durée d'exonération à 5 ans.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3/. Participation au fonds de solidarité pour le logement

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal une demande de participation de la commune de Châteauroux-les-Alpes, au « Fonds de Solidarité pour le Logement » géré par le Conseil Général des Hautes-Alpes, d'un montant de 400, 40 €. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à signer la convention avec le Conseil Général des Hautes Alpes.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4/. Modification statutaire du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les statuts modifiés du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes adoptés en Assemblée Générale le 26 juin 2014 (délibération n°2014-16) ; ces statuts ont évolués d'une nouvelle compétence obligatoire au titre de l'électricité, de la création et de l'entretien des infrastructures de charge de véhicule électrique. Des bornes électriques seront installées tous les 25km sur notre territoire (environ une borne par commune).

Délibération adoptée à 14 voix pour et une abstention.

5/. Suppression - création de poste adjoint d'animation

Monsieur le Maire propose au vote cette délibération qui supprime un emploi d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, et créer un emploi d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe, en raison de l'avancement de grade d'un agent municipal.

Il est constaté, à regret, que la commission du personnel ne soit pas réunie préalablement à ce type de décision.

Délibération adoptée à 13 voix pour et 2 abstentions.

6/. Création de poste adjoint territorial du patrimoine 2ème classe

Monsieur le Maire propose au vote cette délibération qui créer un poste adjoint territorial du patrimoine 2ème classe, à hauteur de 30 heures hebdomadaires, en raison de la volonté de titulariser en recrutement direct l'agent du service médiathèque

Délibération adoptée à 12 voix pour et 3 abstentions.

7/. Etude -diagnostic du programme de réhabilitation ou création de cabanes pastorales

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que cette délibération permettrait de pouvoir bénéficier d'une opportunité offerte de financer une étude de réhabilitation ou de création de cabanes pastorales ; le dossier est a déposer au plus tard le 6 octobre, le plan de financement suivant est proposé :

Montant subventionnable : 8000 € H.T.

Subvention P.N.E. : 4 000 €

Autofinancement communal : 4 000 €

Cette question de réhabilitation des cabanes pour l'accueil de main d'œuvre dans les meilleures conditions, reste entière malgré de précédentes études à réévaluer ; il est

convenu que la commission agriculture se réunisse et qu'un membre du conseil suive ce travail.

Délibération adoptée à 13 voix pour et 2 abstentions.

8/. Motion laboratoire

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'une motion relative au projet de mutualisation des plateaux techniques de biologie qui serait de nature à fragiliser les centres Hospitaliers d'Embrun et d'Aiguilles ainsi que la vitalité des territoires concernées.

Motion adoptée à l'unanimité.

9/. Questions diverses

Pour information, le rond point Sud de Châteauroux les Alpes va être modifié, les travaux débuteront le 20/10/2014.

Les conjoints MAUREL/MALIN/FIGUERAS ont adressés un courrier concernant la demande d'achat d'un chemin communal entre leur maison. Lors de la commission du 14 aout, qui s'est rendue sur place, les protagonistes étaient absents ; de ce fait une prochaine commission voirie se rendra sur le terrain, le mercredi 8 octobre 2014.

Il a été débattu des travaux de réfection, exécutés sur les routes de La Rouvière, Serre-Buzard, Ste Catherine par l'entreprise EIFPAGE ; à ce jour les travaux sont achevés.

Afin de répondre à la demande de plusieurs membres du conseil municipal, pour les prochaines commissions prévues ont été arrêtées :

- mercredi 08/10/2014 à 18h 30 commission voirie rendez-vous en mairie ;
- vendredi 10/10/2014 à 20h 30 commission eau rendez-vous en mairie ;
- vendredi 07/11/2014 à 19h prochain conseil municipal.

Il a été réclamé que les horaires d'ouverture de la Mairie soient mentionnés sur le journal municipal.

Une information concernant l'ouverture de la Poste a été communiquée : il serait envisagé sa fermeture le samedi matin.

A cet effet, les membres du conseil municipal prendront une motion lors du prochain conseil.

Le fil d'Ariane nous fait observer que le caisson serait trop loin pour le ramassage.

Il est demandé que le terrain de boules soit délimité par des troncs de bois, mais ceci est prévu et va être réalisé avec un retrait des troncs en période hivernale.

Il a été fait observé que l'accès à la caserne des pompiers doit rester libre donc pas de voiture garée qui n'entrave l'accès.

L'information a été donnée concernant les trois logements de ESJ / Ils sont tous loués à des familles depuis le 1/10/2014.

Quant à la route de la Cascade (lieu-dit Les pinées), un deuxième projet pour son réaménagement vient d'être déposé en mairie et sera étudiée très prochainement.

Il est demandé que les commissions municipales soient effectivement réunies et convoquées par mail ou courrier.

Quant à l'assainissement de la Reste quelques conflits conduisent la Communauté de Communes de l'Embrunais à mettre en place une Déclaration d'Utilité Publique.

Une remarque a été faite concernant la taxe d'ordures ménagères, en effet les containers se trouvant à une certaine distance des habitations entrainerait une exonération d'une partie de cette taxe : à voir plus précisément.

Concernant le PPR (Plan de Prévention des Risques) plusieurs modèles de règlements ont été élaborés et seront exploitables dès 2015.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20H47.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

